

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 3 mai 2016 à 19 h Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis

PRÉSENCES:

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement Me Alain R ROY/avocat, secrétaire d'arrondissement Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau fait un compte rendu de l'activité Portes ouvertes de la Maison du citoyen, tenue le 23 avril dernier. Plus de 700 personnes se sont déplacées pour visiter l'endroit.

Madame Rouleau informe les citoyens du projet d'aménagement de voies réservées aux autobus de la Société de transport de Montréal, sur la rue Notre-Dame Est et sur le boulevard Maurice-Duplessis.

Madame Rouleau rappelle la politique de verdissement des espaces publics de l'arrondissement. Elle mentionne qu'en 2016, 600 arbres ont été plantés et que, en 2016, plus de 1440 arbres seront plantés.

CA16 30 05 0098

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTE	
10.02	

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2016 et le procès-verbal de correction daté du 29 avril 2016.

ADOPTÉ
10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen demande des questions sur la cédule de balayage de la rue René-Lévesque et de la première Avenue.

Un citoyen demande à la mairesse de réitérer sa position favorable concernant la demande d'inclusion du territoire de l'arrondissement à celui à être couvert par le futur train léger à être construit par la Caisse de dépôt et de placements du Québec.

Un citoyen demande le suivi de sa demande concernant la synchronisation des feux de circulation aux coins des boulevards Saint-Jean-Baptiste et Maurice-Duplessis.

Un citoyen demande si l'arrondissement a un plan concernant l'aménagement du parc à proximité du Centre Boscoville. On mentionne que non.

Un citoyen demande si l'arrondissement est en faveur du projet de pipeline initié par la compagnie Énergie-Est qui alimenterait la raffinerie Suncor. La mairesse réitère son opposition au projet.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel a exprimé sa fierté à participer, en tant que dignitaire, aux olympiques Altergo pour handicapés ainsi qu'à la remise de médailles à l'occasion d'une compétition organisée par le Club aquatique de la Pointe-de-l'île. Il invite aussi la population à visiter la caserne numéro 32 du SIM, le 7 mai prochain.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes désire rappeler la vitalité économique de l'arrondissement et invite la population à participer à l'activité *Tous à Vélo* le 18 juin prochain.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà désire rappeler aux citoyens la mise en place de la cueillette des résidus verts par l'arrondissement et invite la population à participer aux activités soulignant la fête nationale de la République d'Italie.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine désire remercier tous les citoyens et bénévoles qui ont participé à la grande corvée de nettoyage des espaces publics de l'arrondissement. Elle donne ensuite des informations relatives au projet de voies réservées et des services offerts en matière de transport collectif.

Monsieur le conseiller Richard Guay désire souligner le travail des employés cols bleus à l'occasion du nettoyage printanier des rues et espaces verts de l'arrondissement et demande la collaboration des automobilistes afin de permettre un bon déroulement des opérations. Il invite enfin la population à se procurer gratuitement du compost pour le jardinage le 7 mai prochain.

Madame la conseillère Suzanne Décarie parle du projet pilote de phytoremédiation, destiné à décontaminer certains sites de façon naturelle. Elle invite la population à participer à *La promenade de Jane* le 7 mai prochain, une activité piétonne qui permet de mieux connaître la ville en offrant des aperçus de l'histoire locale, de la planification, de la conception et de l'engagement civique par le simple fait de marcher et d'observer.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Un citoyen dépose une pétition des résidents du secteur du parc Clémentine-De La Rousselière, appuyant la venue d'une équipe de baseball semi-professionnel mais qui demande toutefois l'assurance que les activités de baseball dans ce parc soient le moins nuisibles pour les propriétaires riverains.

CA16 30 05 0100

DÉPÔT - CANDIDATURE - PLACE DU VILLAGE -PRIX DU MÉRITE MUNICIPAL 2016 - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE la mise en candidature est maintenant ouverte pour le Prix du Mérite municipal 2016;

ATTENDU QUE le Prix Mérite municipal souligne l'engagement exceptionnel de personnes, d'organismes et de municipalités qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de leur milieu et à en assurer le développement;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire soumettre sa candidature dans la catégorie Municipalité et développement durable au Prix du Mérite municipal mis en place par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire dans la catégorie Municipalité et développement durable;

ATTENDU QUE le projet de la Place du Village correspond à plusieurs critères d'admissibilité, dont une démarche intégrée de développement durable et un processus participatif de planification et d'intervention à long terme pour l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles appuie officiellement le dépôt de candidature de la Place du Village de l'arrondissement au Prix du Mérite municipal 2016 du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire dans la catégorie Municipalité et développement durable;

D'autoriser monsieur Martin Coutu, directeur d'arrondissement adjoint – responsable des grands projets et directeur du développement du territoire et des études techniques, à déposer la candidature de la Place du Village et à signer les documents pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ

15.01

CA16 30 05 0101

OCTROI - CONTRAT D'ACQUISITION - SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE - ZÉRO CELSIUS INC. -AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15089

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer, un contrat de 160 899,29 \$ taxes incluses, à la firme Zéro Celcius inc., pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique Olympia, modèle Millennium E 2016, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 16-15089 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 160 899,29 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1161163003

- 054 -

DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - ATLAS EXCAVATION INC. - TRAVAUX DE CORRECTION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS, LÀ OU REQUIS, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING16-06

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE demander au comité exécutif :

D'octroyer un contrat à la compagnie Atlas Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles; au prix total approximatif de 196 782,36 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING16-06 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 196 782,36 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ		
20.02 1164820004		

CA16 30 05 0103

RENOUVELLEMENT - CONTRAT - QUALINET ENVIRONNEMENT INC. - NETTOYAGE ET À L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14128 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement, pour une deuxième année, du contrat conclu avec la compagnie Qualinet Environnement inc., pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (incluant le transport et la disposition des résidus), conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 15-14128;

D'autoriser une dépense de 96 022,14 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ	
20.03 1164820002	

OCTROI - CONTRAT - ACTION R. VAC INC. - DURÉE DE 2 ANS - NETTOYAGE DE PUISARDS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 16-15029 - (RP-ING16-05 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie Action R Vac inc., d'une durée de 2 ans et au montant de 133 232,11 \$, taxes, contingences et frais incidents inclus, relativement à des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 16-15029;

D'autoriser une dépense de 133 232,11 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ		
20.04 1164820003		

CA16 30 05 0105

APPROBATION - CONVENTION - ORGANISME « MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES » - RÉALISATION - MARCHÉS PUBLICS DANS LES DEUX QUARTIERS POUR L'ANNÉE 2016 - ORDONNANCES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La mairesse madame Chantal Rouleau déclare son intérêt sur cette question et s'abstient de vote.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser l'établissement de deux marchés publics dans l'arrondissement, dans chacun des quartiers, soit un dans Pointe-aux-Trembles et l'autre dans Rivière-des-Prairies et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA16-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un marché public dans les quartiers de Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA16-(B-3)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA16-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro OCA16-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et l'organisme « Marchés publics de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles », pour la tenue de deux

marchés publics pour l'année 2016 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$ taxes incluses, à cet organisme pour l'année 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant, à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ	
20.05 1162971001	

La mairesse madame Chantal Rouleau revient à la table des délibérations.

CA16 30 05 0106

OCTROI - CONTRAT - TECHNIPARC - ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DES TERRAINS SPORTIFS NATURELS (SOCCER) DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DÉPOSÉE NUMÉRO 16-15147

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer, un contrat de 33 105,90 \$ taxes incluses, à la firme Techniparc. pour l'entretien et la réfection des terrains sportifs naturels (soccer) conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro 16-15147 (3 soumissionnaires);.

D'autoriser une dépense de 33 105,90 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ
20.06 1161163004

CA16 30 05 0107

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - CONSTRUCTION PRIVICO INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PROJET RÉSIDENTIEL LE MODENA

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Construction Privico inc., pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Le Modena, à Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et le secrétaire d'arrondissement, monsieur Alain R. Roy, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

ADOPTE	
20.07 1151528008	

20.08	VACANT				

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ANNÉE 2016 - RÉALISATION - PLAN D'ACTION 2016-2017 - REVITALISATION ET AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION -VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2016;

D'octroyer une contribution financière de 14 500 \$ pour l'année 2016, non récurrente, afin de réaliser son plan d'action 2016-2017 destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser le virement de crédit de 14 500 \$ à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1166239002

CA16 30 05 0109

AUTORISATION DE NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PRO-DGP-16-51 - AMÉNAGEMENT D'INSTALLATION EN DESIGN URBAIN SUR LES ARTÈRES ET DANS LES PARCS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - LANCEMENT - NOUVEL APPEL D'OFFRES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PRO-DGP-16-51, pour l'aménagement d'installation en design urbain sur les artères et dans les parcs du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉ

20.10 1166239004

OCTROI - SEPT CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES 1, 2, 3, GO! POINTE-DE-L'ÎLE - L'INITIATIVE 1,2,3, GO! RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SCOUTS 155E SAINTE-GERMAINE-COUSIN - ZIP JACQUES-CARTIER - COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (AU NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE POINTE-AUX-TREMBLES) - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS (AU NOM DU CLUB DE NATATION DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL-COLOMBO DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ORGANISATION - ACTIVITÉS

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'accorder les contributions financières aux organismes suivants :

- 1- 300 \$ à l'organisme 1,2,3 GO! Pointe de l'île, pour l'organisation la Fête des familles de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles;
- 2- 300 \$ à l'organisme *L'initiative 1, 2, 3, GO! Rivière-des-Prairies*, pour l'organisation de la 14^e édition de la Fête de la famille le 4 juin prochain;
 - 3- 150 \$ aux Scouts 155^e Sainte-Germaine-Cousin, pour l'organisation d'un camp d'été;
- 4- 500 \$ à l'organisme Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, pour l'organisation d'activités d'initiation à la pêche pour les jeunes de 6 à 17 ans;
- 5- 150 \$ à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, pour et au nom de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation de la Soirée des Génies, dédiée au mérite scolaire;
- 6- 300 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour et au nom du *Club aquatique* de la Pointe-de-l'Île (CAPI), pour l'organisation d'une compétition annuelle de natation les 29, 30 avril et 1^{er} mai:
- 7- 200 \$ au Club optimiste Montréal Colombo de Rivière-des-Prairies organise une activité « maison hantée » au poste de quartier 45 du SPVM le 31 octobre 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ		
30.01 1166951007		
CA16 30 05 0111		
	_	

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles pour la séance du 11 mars 2016.

ADOPTÉ	
30.02	

ANNULATION - QUATRE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - DÉFAUT -INSCRIPTION - FICHIER DES FOURNISSEURS DE LA VILLE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - FÉDÉRATION DE LA RÉGION DES POUILLES-QUÉBEC - GROUPE FOLKLORIQUE ABRUZZESSE ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT QUE, en 2014 et 2015, le Conseil d'arrondissement a accordé une contribution financière aux organismes suivants, à charge pour ces derniers de s'inscrire au préalable au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal :

- Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies au montant de 225 \$ (résolution numéro CA 14 30 03 0066)
- Fédération de la région des pouilles-Québec au montant de 500 \$ (résolution numéro CA 14 30 11 0378)
- Groupe folklorique Abruzzesse Âge d'or de Rivière-des-Prairies au montant de 300 \$ (résolution numéro CA 14 30 12 0434)
- Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies au montant de 225 \$ (résolution numéro CA 15 30 04 0082)

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, ces organismes ont fait défaut de s'inscrire audit fichier, bien que formellement avisés, empêchant l'arrondissement d'émettre les chèques appropriés pour donner suite aux résolutions précitées;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de décréter l'annulation de ces contributions afin de libérer les fonds;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'abroger, à toutes fins que de droit, les résolutions suivantes :

- CA 14 30 03 0066, adoptée lors de la séance du 11 mars 2014
- CA 14 30 11 0378, adoptée lors de la séance du 4 avril 2014
- CA 14 30 12 0434, adoptée lors de la séance du 8 décembre 2014

D'abroger, à toutes fins que de droit, le quatrième alinéa du dispositif de la résolution numéro CA 15 30 04 0082, adoptée lors de la séance du 7 avril 2015, relativement à l'octroi de la contribution financière au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ	
30.03 1166951006	
	
30.04 VACANT	

CA16 30 05 0113

OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - ASSOCIATION RÉGIONALE DE HOCKEY DE MONTRÉAL ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - FORME DE GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL ET INSTALLATIONS - UTILISATION DE L'ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE HOCKEY MINEUR 2017 (COUPE DODGE) - ASSOCIATION RÉGIONALE DE HOCKEY DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention non-récurrente, à l'Association régionale de hockey de Montréal et l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et installations, relativement à l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre des Championnats provinciaux de hockey mineur en avril 2017 (Coupe Dodge).

ADOPTÉ	
30.05 1164761002	
CA16 30 05 0114	
	NTION NON-RÉCURRENTE - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE MBLES (ABAPAT) - FORME DE GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL ET SAISON 2016
Il est proposé par	monsieur le conseiller Gilles Déziel
appuyé par l	monsieur le conseiller Richard Guay
et unanimement rése	olu :
(ABAPAT), sous la permettant à l'organ	vention non-récurrente à l'Association de baseball amateur de Pointe-aux-Trembles forme de gratuité de prêt de matériel et installations pour la saison 2016, en isme d'utiliser le parc Clémentine-De la Rousselière pour l'organisation des parties atréal pour la saison 2016.
ADOPTÉ	
30.06 1164761001	
CA16 30 05 0115	
	RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MARS 2016 COMPARÉ AVEC LE
Il est proposé par	madame la mairesse Chantal Rouleau
appuyé par ı	monsieur le conseiller Richard Guay
et unanimement rés	olu :
	dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2016 ainsi revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2016 comparé au
ADOPTÉ	
30.07 1160448003	

DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 DÉCEMBRE 2015 - POLITIQUE D'ATTRIBUTION, D'UTILISATION ET DE RENFLOUEMENT DES SURPLUS DÉGAGÉS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015 DE LA VILLE DE MONTRÉAL ADOPTÉE - CONSEIL MUNICIPAL - 18 AVRIL 2016. AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - SECONDE TRANCHE DU PLAN DE REMBOURSEMENT - DÉFICIT CUMULÉ DE L'ARRONDISSEMENT - RÉSOLUTION CA14 30 06 0193

Considérant que:

L'adoption par le conseil municipal le 18 avril 2016, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015 de la ville de Montréal;

Dans cette politique, il est prévu le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2014, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement (CA14 3006 0193);

Les surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles totalisent 8 090 471,02 \$ pour l'exercice financier 2015;

Suite à l'adoption de la résolution CM16 0471, le service des finances procédera au prélèvement de 1 424 200 \$ soit la deuxième tranche du plan de remboursement de la dette cumulée de l'arrondissement réduisant d'autant le montant à affecter aux réserves de l'arrondissement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 799 100 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement, de 846 312,88 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail, de 980 000 \$ à la réserve pour imprévus et de 3 040 058,14 \$ aux surplus libres de l'arrondissement, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion de 2015;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTE		
30.08 1160448004		

CA16 30 05 0117

DÉPÔT - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mars 2016 et en matière de ressources financières pour la période du 27 février au 25 mars 2016, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mars 2016 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2016.

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 mai 2016 à 19 h	
ADOPTÉ	
30.09 1164230005	
CA16 30 05 0118 OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - DIFFÉRENTS APPEL DE PROJETS DE QUARTIER - FESTIVITÉS DU 375 ^E ANNIVERSAIRE DI	
2017 - APPROBATION - CONVENTIONS	
Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau	
appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà	
et unanimement résolu :	
D'accorder une contribution financière non récurrente, représentant une somme r 276 438 \$ payable en 2016 et 2017 répartie comme suit, dans le cadre de l'appel de pour les festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal en 2017:	
Centre multimédia de l'Est de Montréal	119 605 \$
Société pour la promotion des Bienfaits de l'Apprentissage de la Musique (SOBAM)	50 637 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies (SHRDP)	85 696 \$
Pointe-aux-Fêtes	19 500 \$
D'approuver les projets de convention.	
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au c Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-F Trembles, les sommes disponibles ayant fait l'objet d'un virement de crédit par la ville-	Prairies-Pointe-aux
ADOPTÉ	
30.10 1162962001	

DISPOSITION - TITRE GRATUIT - MATÉRIELS INFORMATIQUES DÉSUETS - ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC (OPEQ) - ENTENTE PORTANT LE NUMÉRO 832034 CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME (1842016)

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser la disposition à titre gratuit de matériels informatiques désuets en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) dans le cadre de l'entente portant le numéro 832034 conclue entre la Ville et l'organisme.

ADOPTÉ	
30.11 1164230006	

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-100 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION À DES FINS DE "LIEU DE CULTE" UNE PARTIE DU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 9597 À 9605, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LE LOT 1 510 111 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 avril 2016, relativement au projet de la résolution numéro PP-100 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation à des fins de "lieu de culte" une partie du bâtiment commercial situé aux 9597 à 9605, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 1 510 111 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ			
40.01			

CA16 30 05 0121

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET USAGES COMPLÉMENTAIRES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 avril 2016, relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-025 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à ajouter de nouvelles dispositions relatives aux bâtiments et usages complémentaires ».

ADOPTÉ	
40.02	

CA16 30 05 0122

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-100 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION À DES FINS DE "LIEU DE CULTE" UNE PARTIE DU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 9597 À 9605, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LE LOT 1 510 111 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-100 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation à des fins de "lieu de culte" une partie du bâtiment commercial situé aux 9597 à 9605, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 1 510 111 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1153077001

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET USAGES COMPLÉMENTAIRES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro RCA09-Z01-025 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à ajouter de nouvelles dispositions relatives aux bâtiments et usages complémentaires».

ADOPTÉ		
40.04 1166425003		

CA16 30 05 0124

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA16-30072, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU SITUÉE SUR LA RUE NOTRE-DAME AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2016)

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement numéro RCA15-30069, concernant les modalités d'accès à la rampe de mise à l'eau, située sur la rue Notre-Dame, à l'Est de la 34e Rue, dans le secteur de la Pointe-aux-Trembles ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier ledit règlement ainsi que le règlement numéro RCA15-30071 d'ajuster les tarifs en conséquence;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 5 avril 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement RCA16-30072, modifiant le Règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur la rue Notre-Dame ainsi que le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2016).

ADOPTÉ	
40.05 1161528002	

CA16 30 05 0125

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-105 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ISOLÉ DE 18 UNITÉS D'HABITATION AU 7780, BOULEVARD GOUIN EST, SUR LE LOT 1 276 438" - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande l'autorisation de construire un bâtiment isolé de 18 unités d'habitation, situé au 7780, boulevard Gouin Est, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 8 mars 2016 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 5 avril 2016 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-105 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 18 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ	
40.06 1153077009	

CA16 30 05 0126

ORDONNANCE NUMÉRO OCA16-(C-4.1)-002 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES - 143, 83E, AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA16-(C-4.1)-002, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée en tout temps pour personnes handicapées sur une distance de 5 mètres, en face du 143, 83^e Avenue;

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ
40.07 1165938001

CA16 30 05 0127

APPROBATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2016 - ORDONNANCES OCA16-(B-3)-001, OCA16-(C-4.1)-003, OCA16-(P-1)-001, OCA16-(V-1)-001, , ET OCA16-(RCA09-Z01)-001

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation des événements publics, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2016;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles - Année 2016 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro *OCA16-(B-3)-001*, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro *OCA16-(C-4.1)-003*, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro *OCA16-(P-1)-001*, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro *OCA16-(RCA09-Z01)-001*, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro *OCA16-(V-1)-001*, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ	
40.08 1161209001	

CA16 30 05 0128

DÉROGATION MINEURE - 7330, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 avril 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 337. 1) du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) tel qu'amendé, relativement à la hauteur d'une clôture située en cour avant au 7330, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies sur le lot 1 056 366, le tout, tel qu'illustré sur le plan préparé par Miloud Boukhira architecte, estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 avril 2016 :

• permettre une hauteur maximale de 1,20 mètre pour la clôture autour de l'aire de jeux d'une garderie, située en cour avant, plutôt qu'une hauteur de 0,90 mètre, article 373. 1) du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Condition

La clôture doit être enlevée dans les 30 jours suivants la cessation de l'usage de garderie auquel la dérogation mineure est rattachée, le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001126656.

ADOPTÉ		
40.09 1163077003		

CA16 30 05 0129

DÉROGATION MINEURE - 12600, BOULEVARD INDUSTRIEL

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 109 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la superficie des ouvertures sur l'ensemble des façades pour un bâtiment industriel situé au 12600, boulevard Industriel, sur le lot 3 934 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré sur le plan d'implantation et les photomontages déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques, en date du 4 avril 2016, à savoir :

Permettre de déroger aux superficies minimales d'ouvertures, soit moins de 1 % pour chacune des façades, au lieu de 10 % et plus de la superficie totale de la façade principale et de 5 % et plus des autres façades, tel que prescrit à l'article 109 du Règlement de zonage RCA09-Z01, conditionnellement à : l'animation des façades adjacentes aux voies publiques par un jeu de lumières et de plantation ainsi que l'application d'une pellicule réfléchissante dans la fausse fenestration, le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001123405.

ADOPTÉ	
40.10 1160826003	
	<u></u>

CA16 30 05 0130

PIIA - 11863, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 avril 2016;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure prévue au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour un commerce situé au 11863, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques, en date du 23 février 2016.

ADOPTÉ
40.11 1163469004
CA16 30 05 0131 PIIA - DEMANDE - MODIFICATION - RÉSOLUTION CA08 30 11 0479 - 11205, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF - RÉSIDENTIEL FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES
MATHIAS-FANEF - RESIDENTIEL FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES
Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 avril 2016;
Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay
appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes
et unanimement résolu :
De modifier la résolution numéro CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 11205, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de la Pointe-aux-Prairies, l'architecture d'un nouveau modèle et les matériaux de parement extérieur, dans le cadre de la procédure prévue au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), relativement à la demande de permis de construction numéro 3001121726, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur la perspective déposée et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 21 mars 2016, de même que sur tableau des harmonies soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 mars 2016. Toutefois, sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.
ADOPTÉ
40.12 1163469003

CA16 30 05 0132
DÉPÔT - DIRECTEUR - SERVICE DE L'EAU - RAPPORT RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010) - ANNÉE 2015
Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau
appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie
et unanimement résolu :
DE prendre acte du dépôt au directeur du Service de l'eau, le rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2015.
ADOPTÉ
40.13 1164395001

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100034586 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par	monsieur le conseiller Gilles Déziel
appuyé par	monsieur le conseiller Richard Guay
et unanimement ré	solu:
permanence d'emp	larisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100034586, en vue de la bloi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour e Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
ADOPTÉ	
50.01 1162700002	
CA16 30 05 0134	
NOMINATION - NO	DUVEAU MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Il est proposé par	monsieur le conseiller Richard Guay
appuyé par	madame la mairesse Chantal Rouleau
et unanimement ré	solu:
	eur Jean Lanthier, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme ériode de deux (2) ans, à compter du 4 mai 2016, dans le cadre du remplacement d'un
ADOPTÉ	
51.01 1163971002	
CA16 30 05 0135	
Levée de la séanc	e.
À 20 h 35	
Il est proposé par	monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
appuyé par	monsieur le conseiller Gilles Déziel
et unanimement ré	solu :
QUE la présente se	éance soit levée.
ADOPTÉ	
70.01	

l ^e Alain R. Roy, LLM., OMA
ecrétaire d'arrondissement
e donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verba
hantal Rouleau
lairesse d'arrondissement
e procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.
hantal Rouleau
lairesse d'arrondissement
l ^e Alain R. Roy, LLM., OMA
ecrétaire d'arrondissement

PROCÈS VERBAL DE CORRECTION DATÉ DU 10 MAI 2016.



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 10 mai 2016

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19),* le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (*L.R.Q. chapitre C-11.4*), le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 3 mai 2016, le Conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA16 3005 0118;

ATTENDU QU'une erreur apparaît dans la recommandation, ainsi que la résolution du dossier numéro **1162962001** ;

ATTENDU QUE cette erreur apparaît de façon évidente à la lecture du dossier décisionnel et qu'il y a lieu de la corriger;

EN CONSÉQUENCE, la recommandation et la résolution sont corrigées de la façon suivante :

• Par le remplacement de la contribution « 85 696,00 \$ » par l« 86 696,00 \$ ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 10^e jour du mois de mai 2016.

M^e Alain Roy, LLM., OMA Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2016.